



POURQUOI LE PRIX DES DROITS DE L'HOMME

Initié en 2016 par le Conseil National des Droits de l'Homme, le Prix National des Droits de l'Homme est une distinction honorifique qui vise à récompenser les actions et les efforts des organisations de défense des Droits de l'Homme, des organisations à base communautaire, des organisations à but humanitaire et des personnes physiques, engagées dans la réalisation des Droits de l'Homme à travers des approches innovantes, contribuant ainsi à une meilleure promotion et protection des Droits de l'Homme.

THEME DE L'EDITION 2022

L'édition de 2022 portera sur le thème : « *La prévention et la prise en charge des grossesses en milieu scolaire en vue de la pleine et effective réalisation des droits de la jeune fille* ».

En effet, le phénomène des grossesses en milieu scolaire a pris de l'envergure en quelques années au point de devenir une préoccupation nationale.

C'est donc dans l'optique de mobiliser les acteurs des droits de l'homme autour de la problématique des droits de l'homme, que ledit thème a été choisi.

CRITERES DE CANDIDATURE

Pour être éligibles au Prix National des Droits de l'Homme,

1. les candidats doivent être :

- des **personnes physiques** ;
- des **Organisations de la Société Civile de Droit Ivoirien**
 - Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
 - Organisations à Base Communautaire (OBC) ;
 - Organisations humanitaires (OH).

2. les activités du soumissionnaire doivent être :

- conçues et mises en œuvre par lui-même
- innovantes, et contribuer à apporter une solution concrète, efficace et durable



DOSSIER DE CANDIDATURE

Les soumissionnaires doivent déposer un **dossier physique** sous pli fermé au siège du Conseil National des Droits de l'Homme sis aux 2 plateaux vallons non loin de l'Ambassade du Ghana et envoyer le **dossier numérique** aux adresses suivantes : c.centralecndhci@gmail.com et infos.ci.cndh@gmail.com.

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- une requête de soumission, signée par le responsable de l'organisation et adressée au Président du jury du Prix des Droits de l'Homme ;
- les justifications juridiques de l'organisation (statuts et règlement intérieur, liste des membres du Conseil d'Administration ou des membres du Bureau Exécutif National) pour les structures morales ;
- le projet mis en œuvre et ayant impacté (indicateurs).

NB : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet automatique.

Date de lancement : 05 septembre 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 11 novembre 2022

RECOMPENSE

Conformément aux articles 62 et suivants du Règlement intérieur du CNDH « le prix consiste en une valeur financière et une médaille portant un motif, et l'inscription "Prix National des Droits de l'Homme", son numéro d'ordre et l'année de son attribution ».

Le jury procédera au **classement de trois (03) soumissionnaires** dont il jugera pertinentes et conformes aux présents termes de référence les actions réalisées. Le premier sera déclaré Lauréat du « Prix National des Droits de l'Homme », les deuxième et troisième recevront des prix d'encouragement dont la composition sera déterminée par le CNDH. Le Prix sera remis par le Premier Ministre ou son représentant lors d'une cérémonie qui se tiendra le 10 décembre 2022 à l'occasion de la commémoration de la Journée des droits de l'homme.